



PROCÈS VERBAL
LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 7 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le mardi 7 février 18 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Mme PATUREL Brigitte, Maire.

Étaient présents : Brigitte PATUREL, Jean-Marc AUVRAY, bernard BOUCHER, Emmanuel CARPENTIER, Marie-Ange GAUTRON, Sandrine KOSOLINSKY, Anne LAVIEC, Mounir ZIANI

Absents excusés : Virginie HEMERY,

Absent : Guillaume COUDEVILLE

Secrétaire de séance : Jean-Marc AUVRAY

ADHÉSION DE LA COMMUNE DE MONDEVILLE AU SDEC ÉNERGIE.

Madame la maire présente le projet de délibération concernant l'adhésion de la commune de Mondeville au SDEC ENERGIE.

Vu, l'article 5.1 des statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer, acté par arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016,

Vu, la délibération de la commune de Mondeville en date du 16 novembre 2022, relative à son souhait d'adhérer au SDEC ÉNERGIE pour le transfert de sa compétence « Eclairage Public »,

Vu, la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 15 décembre 2022, acceptant cette demande d'adhésion et de transfert de compétence.

CONSIDÉRANT que, par délibération en date du 16 novembre 2022, la commune de Mondeville a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Eclairage Public » avec la prestation optionnelle du 100 % lumière (renouvellement immédiat des appareils hors service).

CONSIDÉRANT que lors de son assemblée du 15 décembre 2022, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adhésion de la commune de Mondeville, à compter du 1^{er} avril 2023, après publication de l'arrêté préfectoral prononçant cette adhésion.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente du SDEC ÉNERGIE, par courrier en date du 21 décembre 2022, a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion.

Madame la Maire soumet cette proposition d'adhésion de la commune de Mondeville au SDEC ÉNERGIE au conseil municipal.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

À l'unanimité, approuve l'adhésion de la commune de Mondeville au SDEC ENERGIE

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE.

- Ok pour devis AD Équipements pour remplacement des panneaux endommagés ou besoins nouveaux en enlevant le panneau de limitation de tonnage à 9 T
- Peinture presbytère de Brocottes : demander un autre devis
- Ok pour complément réfection du pont chemin du Domaine pour 1430 € HT
- Devis lampadaire solaire à arrêt de bus route des trois mares
- Devis pour barrières chemins piétonniers demandé
- Devis demandé au SIVU pour encadrement des poubelles à Brocottes et Le Ham

ENGAGEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT SUR L'EXERCICE 2023.

Conformément à l'article L 1612 - 1 modifié par ordonnance N° 2009 - 1400 du 17 novembre 2009 - art. 3, il est stipulé que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif, peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame La maire à réaliser des dépenses au budget général dans la Limite des crédits indiqués ci-après et ce, dans l'attente du vote du budget 2023.

Chapitre	Vote 2022	25% du budget primitif
21	99514,48 €	24878,62 €

Répartition

Chapitre	Articles	Opération	Montant
21	2131	Bâtiments publics	2000,00
21	2152	Installations de voirie	12000,00
21	2151	Réseaux de voirie	10878,62
Total			24878,62

Après délibération, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, Madame la maire à engager des dépenses dans la limite des crédits indiqués.

QUESTIONS DIVERSES

Repas du 2 juillet demande de devis en cours.

Vote du budget le mercredi 12 avril à 9 heures 30

Organisation d'une réunion pour réunir les candidats à la création d'un comité des fêtes ou association de loisirs

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire leva la séance à 20 heures 00.

Le Maire

Brigitte PATUREL